

REPUBLIQUE FRANCAISE
AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER
OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
AU TITRE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

LE MAIRE :

VU la demande d'autorisation, de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L. 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le n° AT00104326A0003 sollicitée par SAS AMSOCCAZ représenté par SEWA Kossivi demeurant Centre Commercial 2 ZAC Des Baterses 01700 Beynost valant pour des - ERP Type M catégorie 1ère.

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 31/03/26.

CONSIDERANT l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 08/04/26.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'autorisation **est ACCORDÉE sous réserve** de respecter les prescriptions énoncées à l'article 2.

ARTICLE 2 : Les prescriptions émises la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique mentionnées dans leurs avis susvisés seront strictement respectées.

ARTICLE 3 : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

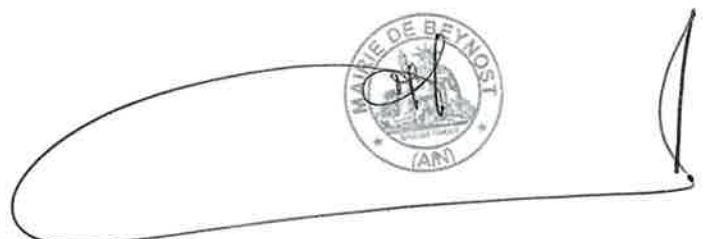
ARTICLE 4 : La présente décision ne vaut pas autorisation d'urbanisme.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision est transmise au service départemental d'incendie et de secours et à la direction départementale des territoires pour information.

BEYNOST, le 04/06/26

Le 1^{er} Adjoint délégué,

Sergio MANCINI

A large, handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEYNOST' at the top and '(AR)' at the bottom. The signature is a cursive script that loops around the right side of the stamp.